

Uruguay

La ratification de la Convention par l'Uruguay en 2007 a ouvert la voie à une série d'initiatives juridiques et institutionnelles en faveur de la promotion des expressions culturelles. Au plan national, elle a permis de concevoir des projets innovants en matière de politique culturelle pour mieux promouvoir l'inclusion sociale et professionnaliser davantage le secteur des arts et de la culture. En 2007 toujours, l'exécutif s'est doté d'une direction nationale de la culture chargée « de promouvoir et de préserver le patrimoine culturel » et de faciliter la coordination et l'application des projets de développement culturel d'initiative gouvernementale.

Le présent rapport montre combien la notion de diversité culturelle n'a pas été réduite à la seule promotion des expressions culturelles, mais s'est étendue à l'inclusion sociale et à la reconnaissance d'une citoyenneté culturelle. Les actions conduites ciblent les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes incarcérées et les personnes sans domicile fixe. Les mesures adoptées ne visent pas seulement à faciliter l'accès aux biens culturels mais aussi à encourager leur production. Elles se caractérisent notamment par un processus de décentralisation qui permet d'atteindre plus facilement les zones urbaines, périurbaines et rurales.

Les mesures adoptées révèlent la nécessité pour l'Uruguay d'accorder davantage d'importance à la communication en sensibilisant davantage l'opinion au contenu et aux objectifs de la Convention ainsi qu'aux politiques culturelles en cours. Il convient également de généraliser l'évaluation des actions déjà menées afin de s'assurer de la pertinence des décisions prises et, le cas échéant, de les améliorer, et d'estimer plus précisément dans quelle mesure les citoyens connaissent et utilisent les dispositifs en vigueur.

Des efforts en faveur d'une plus grande décentralisation territoriale ont certes été consentis, mais n'ont pu abolir la distance qui sépare Montevideo de l'intérieur du pays. La gestion des projets artistiques et de leur formulation et le renforcement de la coordination entre les secteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique culturelle font l'objet d'une attention particulière. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises afin de surmonter ces obstacles, comme l'instauration d'un cabinet des affaires culturelles (auquel participent tous les membres concernés du Ministère de l'éducation et de la culture) et la tenue de réunions mensuelles des directions de la culture de chaque province (« departamentos ») avec la direction nationale de la culture. Ces politiques devront être pérennisées afin de renforcer les activités entreprises jusqu'à ce jour.